

Méthodologie de la Recherche Universitaire

1^{ère} année Master : Littérature et approches interdisciplinaires / Filière Français /
Semestres 1-2 / Université de Sétif-2

COURS 10

LES RÉFÉRENCES¹

• LES NOTES

Il existe deux types de notes qui sont utilisées différemment suivant les disciplines. *Les notes de bas de page* et *les notes de fin de section*. Les premières sont placées en dessous du texte principal et sont séparées par une ligne de partage; les secondes figurent à la fin du document, à la suite du développement, dans une rubrique intitulée « Notes ».

Jusqu'à une date récente, les notes servaient essentiellement à indiquer la référence exacte des publications citées dans le corps du texte. Mais l'on tend, de plus en plus, à insérer ces références de manière abrégée, dans le texte même (**ex.** Guidère 2000 : 174). Ainsi, les notes de bas de page sont consacrées aux commentaires connexes et au développement de détails utiles, afin de réduire le nombre de renvois superflus. C'est la pratique majoritaire dans les travaux scientifiques et dans les thèses de linguistique.

Ainsi, quelle que soit l'option choisie, la note ne doit pas servir uniquement à référencer la citation ou le concept utilisé. Elle a une fonction logique et hiérarchique qu'il ne faut pas perdre de vue. Non seulement, elle sert à compléter le texte principal en le précisant ou en l'étayant, mais elle constitue aussi le lieu privilégié pour exprimer l'opinion du chercheur (critique, évaluation, avis personnel).

Sur le plan formel, les appels de notes doivent être numérotés de manière continue au sein de chaque section afin d'éviter la confusion des notes ou leur empilement en fin de thèse. L'appel de note doit être placé après le mot, en exposant, et juste avant la ponctuation. Il faut utiliser pour cela la fonction « Insérer note » dans le traitement de texte et éviter de les insérer de façon manuelle.

On utilise généralement les abréviations suivantes dans les notes :

- **p.** (pour une seule page);
- **pp.** (pour plusieurs pages);
- **Id.** (pour *Idem*, même auteur);

¹ - GUIDÈRE Mathieu, *Méthodologie de la recherche –Guide du jeune chercheur en Lettres, Sciences humaines et sociales*, Paris, Ellipses, 2004.

- ***Ibid.*** (pour *Ibidem*, même ouvrage que celui de la note précédente);
- ***op. cit.*** (*opere citato*, œuvre déjà citée);
- ***sq.*** (pour *sequiturque*, plusieurs pages qui se suivent),
- ***cf.*** (pour confer, comparer avec telle autre publication),
- **voir supra** (plus haut),
- **voir infra** (plus loin dans le texte).

● LA BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie renferme d'abord l'ensemble des publications (livres, articles, thèses, etc.) citées en cours de mémoire ou de thèse. Elle peut également contenir une liste des publications ayant trait au sujet c'est-à-dire les documents consultés mais non pas forcément utilisés pour la rédaction finale.

En règle générale, la bibliographie doit contenir tous les types de documents lus, consultés ou cités dans votre travail, quel que soit leur support (papier, sonore ou électronique, manuscrits, papyrus, œuvres d'art). En d'autres termes, la bibliographie se doit d'être exhaustive, quelle que soit la nature de l'étude : elle est une image de « l'état de la recherche » sur le sujet choisi, au moment de son traitement.

- Si l'étudiant fait figurer uniquement les publications citées dans son travail, il intitulera cette rubrique: **Références bibliographiques.**
- La rubrique contenant les publications relatives au sujet, c'est-à-dire seulement certains articles et ouvrages spécialisés, sera intitulée Bibliographie sélective.
- La bibliographie doit être constituée au cours de la phase de recherche. Elle s'enrichit au fur et à mesure des lectures et des références des citations incluses dans le corps du texte.
- La bibliographie est l'une des premières rubriques qui sert à l'évaluation d'un travail de recherche. Elle permet de se faire une idée précise concernant : le sérieux, la richesse, l'étendue, l'actualité, la cohérence et la pertinence des publications qui y figurent. C'est une rubrique importante du mémoire à laquelle il faut accorder une attention et un soin particuliers.
- La présentation de la bibliographie doit être rigoureuse et unifiée (pour toutes les publications). Le plus simple pour la maîtriser est de consulter la bibliographie d'un ouvrage spécialisé de la discipline concernée pour mieux connaître les normes de présentation de son propre domaine de recherche. Il existe des normes nationales et des règles internationales pour la présentation de la bibliographie, mais il y a également des « pratiques spécifiques suivant les disciplines (avec parfois des variantes internes à chaque université ou école doctorale). Il faut décider d'une norme en accord avec votre directeur de recherche et vous y tenir pour toutes les références bibliographiques. Car ce qui compte, c'est la cohérence de présentation de l'ensemble.
- La bibliographie peut être classée par ordre alphabétique (c'est la pratique la plus courante) ou par thèmes en allant des publications les plus spécialisées vers les plus générales et en citant les ouvrages avant les articles (respecter l'ordre chronologique).

Éléments de syntaxe pour les références bibliographiques

(méthode "classique", la plus utilisée par les littéraires)

Pour de plus amples informations, on pourra consulter le site de la bibliothèque de l'UQAM (Université du Québec à Montréal), notamment les pages : http://www.bibliothèques.uqam.ca/info@spheresciences_journals/revueactier3.html http://www.bibliothèques.uqam.ca/info@spheresciences_journals/revueactier3a.html

La notice bibliographique

■ Livre avec un seul auteur

Syntaxe de base

NOM Prénom, Titre de l'ouvrage, auteurs secondaires, mention d'édition, Ville d'édition : Éditeur (Coll. Nom de la collection, Nom de la série ; n° dans la série), année d'édition, nombre de pages.
RASTIER François, *Sémantique interprétative*, Paris : PUF (Coll. Formes sémiotiques), 1987.

Si l'ouvrage comporte un sous-titre, on le sépare du titre par deux points. Titre et sous-titre doivent être en italique (sauf pour une thèse ou tout autre mémoire : dans ce cas on les met entre « » et pas en italique)

GREIMAS Algirdas Julien, *Métopassant : la sémiotique du texte*, Paris : Seuil, 1976, 277 p.

Pour un volume d'un ouvrage qui en comporte plusieurs, on ajoute l'indication du volume et son titre éventuel, après le titre général de l'ouvrage :

NOM Prénom, Titre général de l'ouvrage, volume ou tome, Titre du volume, auteurs secondaires, mention d'édition, Ville d'édition : Éditeur (Coll. Nom de la collection, Nom de la série ; n° dans la série), année d'édition, nombre de pages.

BENVENISTE Émile, *Problèmes de linguistique générale*, volume II, Paris : Gallimard (Coll. Bibliothèque des sciences humaines), 1974, 286 p.

Pour les ouvrages anciens, on ajoute l'édition originale entre crochets après le titre :

HUGO, Victor, *Le Dernier Jour d'un condamné* [1829], Paris, Le Livre de Poche, 1989, 320 p.

Pour les ouvrages illustrés, on indique le nombre d'illustrations, en plus du nombre de pages.

■ Livre avec plusieurs auteurs

Quand l'ouvrage mentionne un responsable scientifique (« sous la direction de... »), on met le directeur scientifique comme auteur suivi de "(dir.)" ou de "(ed. by)" :

NOM Prénom (dir.), Titre, auteurs secondaires, mention d'édition, Ville d'édition : Éditeur (Coll. Nom de la collection, Nom de la série ; n° dans la série), année d'édition, nombre de pages.

NORMAND Claudine (dir.), *La quadrature du sens*, Paris : PUF (Coll. Nouvelle Encyclopédie Diderot), 1990, 352 pages.

En l'absence de responsabilité scientifique, si les auteurs sont mentionnés sur la page de titre ou sur la couverture, on indique au maximum les 3 premiers auteurs (et s'il y en a plus, on les fait suivre de « et al. ») :

→ L'ouvrage comporte jusqu'à trois auteurs : Auteur1, Auteur2 et auteur3, Titre, etc.

→ L'ouvrage comporte plus de trois auteurs : Auteur1, Auteur2, auteur3 et al., Titre, etc.

GREIMAS Algirdas Julien et Joseph COURTÈS, *Sémantique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris : Hachette (Coll. Les lettres Nouvelles), 1979, 423 p.

En l'absence de responsabilité scientifique, si les auteurs ne sont pas inscrits sur la page de titre ou sur la couverture, on ne les mentionne pas :

Titre, auteurs secondaires, mention d'édition, Ville d'édition : Éditeur (Coll. Nom de la collection, Nom de la série ; n° dans la série), année d'édition, nombre de pages.

■ Périodique (fascicule d'une revue)

Syntaxe de base

Titre du périodique, Numéro du fascicule (et volume ou tome en cas de regroupement par année), Titre éventuel du fascicule, année et mois ou date si précisés, Ville d'édition : Éditeur, Nombre de pages.

Littérature, n° 4, *Sémiotique de l'œuvre littéraire*, Paris : Larousse, Décembre 1971.

Critique, n° 218, tome XXI, Juillet 1965, Éditions de Minuit.

Si l'on doit indiquer des auteurs secondaires ou une mention d'édition, on les ajoute en général après l'éditeur :

Titre, Numéro du fascicule, Titre éventuel du fascicule, année et mois ou date si précisé, Ville d'édition : Éditeur, auteurs secondaires, mention d'édition, nombre de pages.

■ Article dans périodique ou un ouvrage collectif

NOM, Prénom, « Titre de l'article », dans référence de l'ouvrage ou du périodique (sans le nombre de page), pp. début-fin.

(On peut utiliser indifféremment "dans" ou "in")

LECOINTRE Simone, et LE GAILLLOT Jean, « Pour une lecture de Jacques le Fataliste », in *Littérature*, n° 4, *Sémiotique de l'œuvre littéraire*, Paris : Larousse, Décembre 1971, p. 22-30

DELAVEAU A., « Construction de la phrase et formation de la référence », dans NORMAND Claudine (dir.), *La quadrature du sens*, Paris : PUF (Coll. Nouvelle Encyclopédie Diderot), 1990, p. 77-91.

La référence en note de bas de page

Lors de la première occurrence d'un ouvrage en note, il faut donner l'intégralité de la référence bibliographique, suivie du numéro de la page citée :

1 FERRER Daniel, « La toque de Clementis. Rétroaction et rémanence dans les processus génétiques », *Genesis*, n° 6, mai-juin 1994, p. 98.

Quand l'ouvrage a déjà été cité dans une note précédente, on abrège la référence grâce à la locution latine "op. cit." :

Si l'on a cité un seul ouvrage de cet auteur :

4 FERRER Daniel, *op. cit.*, p. 98.

Mais si l'on a cité plusieurs ouvrages de cet auteur, il faut préciser le titre pour éviter toute ambiguïté :

4 FERRER Daniel, « La toque de Clementis. Rétroaction et rémanence dans les processus génétiques », *op. cit.*, p. 94.

Enfin, si l'on cite le même ouvrage dans des notes successives, on peut abréger en utilisant "Ibid." à partir de la deuxième note :

4 FERRER Daniel, « La toque de Clementis. Rétroaction et rémanence dans les processus génétiques », *op. cit.*, p. 94.

5 *Ibid.*, p. 98.

6 *Ibid.*, p. 95.